SNEP-FSU Versailles

n°60 / Septembre 2022

SOYONS ABSOLUMENT MODERNES !

© Bastien Tessier

Si vous n'êtes pas encore syndiqué.es, ce bulletin comporte une fiche de syndicalisation et une enveloppe T pour vous syndiquer dès le mois de septembre.

SITE INTERNET :

http://www.snepfsu-versailles.net/

Bulletin du SNEP FSU de l'académie de Versailles, 24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes
N° CPPAP 0926 S 08174. ISSN : 1957-3189. Imprimerie GT Print Trappes.
Directeur de la Publication : Marc Legein. Trimestriel. Prix au n° : 1 €

SNEP-FSU Versailles

LE COLLECTIF DE L'ACADÉMIE

Secrétariat académique

s3-versailles@snepfsu.net

Mélanie Peltier
Collège la mare aux saules (Coignières)
Co-secrétaire acad, Sport scolaire
2h de décharge

Bruno Maréchal
Collège Gagarine (Trappes)
Co secrétaire acad,
CHSCTA et Formation Spécialisée
4h de décharge

Secteur des personnels

corpo-versailles@snepfsu.net

Christel Giroud
Lycée G. Eiffel (Rueil Malmaison)
Co-secrétaire dép.
4h de décharge

Secteur équipements

Sylvain Quirion
Collège F. Truffaut (Gonesse)
Co-secrétaire dép. du 95
3h de décharge

Secteur communication

Marc Legein
Lycée les sept mares (Maurepas)
Site internet, bulletin, lettre d'info acad.
2h de décharge

Secteur pédagogique

Corinne Perier
Lycée R. Doisneau (Corbeil-Essonnes)
Co secrétaire dép. du 91,
responsable secteur égalité
2h de décharge

Gilles Malet
Collège Lakanal (Sceaux)
Co secrétaire dép. du 92,
responsable stagiaire
2h de décharge

Secteur sport scolaire

Marjorie Bounhol
Lycée M. Eliott (Epinay sous Sénart)
Trésorière dép. du 91, CRUNSS

Jérome Le Cam
Collège L. Blum (Villepreux)
Co secrétaire dép. du 78, CRUNSS
Comité Social d'Administration
3h de décharge

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

F.S.U.

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Sommaire

Le collectif de l'académie.....p 2
Edito.....p 3
Brèves.....p 4
Carton rouge.....p 5
Péda.....p 6
Stages.....p 7
Sport scolaire / Equipements.....p 8
Stagiaires.....p 9
Elections pro.....p 10
Les départements de l'académie...p 11
Ça sert à quoi d'être syndiqué ?.....p 12

SOYONS ABSOLUMENT MODERNES !

Même si l'ère moderne prône vitesse et numérisation algorithmée, si l'on nous avait dit au début des années 2000 que les futurs enseignant-e-s du XXIème siècle seraient recruté-e-s en 30 minutes chrono et formé-e-s en quatre jours à peine, nous ne l'aurions sans doute pas cru !
C'est malheureusement la triste réalité que notre école traverse et doit aujourd'hui affronter. C'est dans cette école, résolument « moderne » pour les uns, promulguée « école de la confiance » pour un autre, récent ministre de l'EN que les thuriféraires du service public d'éducation s'empresseront d'oublier, qu'une crise du recrutement sans précédent affecte le renouvellement du vivier de ses professeur-e-s. Dans notre académie, 3 000 candidat-e-s ont participé au « job-dating » de mai-juin derniers où moins de la moitié d'entre eux a été recrutée pour effectuer cette rentrée.
En termes de salaires, de postes aux concours, de recrutement et de formation, le SNEP-FSU défend une toute autre conception de l'école publique dont tu pourras lire certaines propositions dans ce bulletin de rentrée et le détail sur notre site académique.
C'est malgré tout dans cette école où l'on supprime des emplois, alors que les effectifs élèves dans notre académie ne cessent d'augmenter depuis de nombreuses années, que nos jeunes continuent pourtant de se former, avant de se présenter sur le marché de l'emploi d'une part et mieux comprendre d'autre part, toute la complexité des enjeux sociétaux contemporains.
Et c'est fort heureusement, en cette école, qu'une très grande majorité de professeur-e-s croit et œuvre chaque jour avec abnégation malgré les difficultés rencontrées, pour offrir aux jeunes les meilleures conditions d'apprentissage et de réussite possibles.

En cette rentrée scolaire (il n'en restera qu'une ensuite avant les JOP 2024...) la pratique sportive s'est vue plébisciter par une couverture médiatique relayant avec insistance la généralisation des 30 minutes d'activité physique quotidienne en primaire et des 2 heures de sport supplémentaires proposées en collège.
Au SNEP-FSU Versailles, si nous partageons bien entendu la nécessité d'augmenter les temps de pratique physique à l'école, les solutions proposées ne peuvent pas nous satisfaire. Le SNEP-FSU a lancé, depuis un an maintenant, sa campagne des « 4h d'EPS ». C'est pour nous la seule solution de progrès qui favoriserait une pratique physique, sportive et artistique démocratisée que même le texte de la circulaire de rentrée ne semble contredire : *« L'EPS est l'élément fondamental de la pratique régulière de l'activité sportive ».*

Au SNEP-FSU Versailles nous en sommes convaincu-e-s ! Et pour mieux convaincre l'opinion publique du bien fondé de notre proposition nous t'invitons d'ores et déjà à participer à la troisième édition de la semaine de l'EPS qui se tiendra du 14 au 19 novembre prochain. Ensemble soutenons haut et fort que : « 4H d'EPS pour une jeunesse plus sportive c'est possible ! » Pour ne pas rater les incontournables rendez-vous militants de cette année scolaire, d'autres dates tout aussi importantes pour l'avenir de notre discipline et le devenir de notre profession (stages, rencontres et rassemblements, élections professionnelles...) sont portées à ta connaissance dans ce bulletin.

Bonne lecture et bonne année scolaire qui te verra, on l'espère, rejoindre le SNEP-FSU-Versailles pour être plus forts ensemble car une profession, unie autour de son outil culturo-syndical préféré, change tout !!!

Eric Olivero
Lycée JB Corot (Savigny-sur-Orge)

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Tous les collègues qui ont été au bout de la procédure ont obtenu satisfaction l'an passé.
Les comptes rendus des rendez-vous de carrière viennent de tomber avec du retard. Il est important de ne pas rester seul et de ne pas vous satisfaire des incohérences qu'ils pourraient contenir. Chaque année, la Rectrice évalue les collègues comme elle n'accepterait pas que nous évaluions nos élèves. Que penser d'une évaluation finale posée à Satisfaisant alors que tous les items sont à Excellent et que l'appréciation est sans réserve et très positive ?

3 étapes pour contester :
⇨apporter en ce moment des commentaires sans vous limiter au nombre de caractères autorisés par l'application, par voie hiérarchique à la Rectrice (les IPR ayant dit en CAPA qu'ils n'avaient pas accès à vos commentaires).
⇨à la réception de l'avis final, le contester en utilisant la procédure. Nous serons comme chaque année disponible pour vous accompagner avant l'envoi de cette contestation.
⇨contester à nouveau pour que votre demande soit étudiée dans la future CAPA où siègeront les élus du SNEP-FSU

La question du salaire des enseignants est sur le devant de la scène. Le ministre annonce 2000 euros à l'entrée dans le métier, cela repose nécessairement la question du déroulé de carrière. La carrière comprend aujourd'hui 3 rendez-vous de carrières. Quelles en sont les règles, quelles en sont les conséquences, quelle contestation de l'appréciation finale, où et quand cette contestation sera traitée ? Les élus nationaux du SNEP-FSU Benoit Chaisy et Sophie Rieu ont répondu aux questions des collègues lors du live spécial sur les rendez-vous de carrière des enseignants le jeudi 15 septembre.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 1er au 8 DECEMBRE 2022

COLOMBES SERA OLYMPIQUE, MAIS SANS NAGEURS.EUSES

Après deux années de crise Covid durant lesquelles l'enseignement de la natation n'a pas pu être assuré, le bassin olympique de Colombes est désormais fermé pour travaux jusqu'en 2024. Sans compter les deux générations sacrifiées par la Covid 19 (les 4ème et 3ème aujourd'hui), les 3340 élèves des 6 collèges publics de la ville n'apprendront donc pas à nager cette année. En temps normal, le bassin de Colombes est déjà très excentré du centre ville et implique pour certains un déplacement coûteux en cars et pas toujours subventionné par le Conseil Départemental. Les collèges sont ainsi contraints de n'y amener que les élèves non nageurs des classes de 6ème. Les déplacements à pieds pouvant aller jusqu'à 35 min.

La situation était annoncée, prévisible, mais les collectivités territoriales ne se sont pas saisies du problème. C'est pourtant 1480 noyades accidentelles recensées en 2021 (santé publique France).

À l'appel du SNEP-FSU des Hauts De Seine pour établir un plan de rattrapage de l'enseignement de la natation auprès des 4ème et des 3ème d'aujourd'hui, la DSDEN évoque en audience une préoccupation nationale mais pas une priorité en terme de besoins et renvoie à l'autonomie des établissements : Si ces derniers pensent localement nécessaire d'attribuer des heures sur cet enseignement, ils devront prendre sur leurs fonds propres. Pour cette année, le Conseil Départemental s'est contenté d'observer la situation et a laissé les établissements se heurter aux portes des rares bassins déjà saturés des communes voisines...

L'EPS EN CPGE

Suite à l'audience au rectorat de l'an passé, force nous est de constater combien le cabinet de la Madame la Rectrice et l'inspection EPS méconnaissent la situation de l'EPS en classes préparatoires. Le doyen de l'inspection EPS doit prendre en charge ce dossier (dossier alimenté à ce jour par les documents de travail du SNEP-FSU Versailles).

Nous suivrons de près ce dossier et affinerons les recherches issues de vos retours d'enquêtes afin de porter activement ce dossier et donner à l'EPS la place qu'elle doit avoir en CPGE (2h hebdomadaire par classe) et permettre à chaque préparationnaire d'obtenir une formation complète et de qualité.

CARTON ROUGE !

Vous avez dit « exemplaire » ?...

Faites ce qu'on dit mais pas ce qu'on fait ! Avant de demander aux enseignants d'être irréprochables, l'administration devrait déjà balayer devant sa porte…

Que ce soit les services du rectorat ou le corps d'inspection, les exemples de dysfonctionnements nous interrogent et participent sans doute au « ras le bol » ressenti par beaucoup de collègues dans une profession de plus en plus mise sous la pression des autorités dont ils dépendent.

Ce n'est plus acceptable !

La Loi de Transformation de la Fonction Publique n'est sans doute pas étrangère à ces multiples dérives. En effet, la suppression des prérogatives des commissions paritaires (CAP) et des différents groupes de travail dans lesquels les élu.e.s du SNEP-FSU veillaient à faire respecter les droits des collègues, la transparence et l'équité des opérations de carrière (mutations et avancements) laisse le champ libre à l'administration pour faire « selon son bon plaisir ». L'affectation calamiteuse des fonctionnaires stagiaires en est la dernière illustration scandaleuse (cf. article p9).

Certes, les services du rectorat sont victimes eux aussi d'une diminution drastique des emplois statutaires de personnels administratifs. La multiplication des situations d'enseignants (contractuels, contractuels alternants, stagiaires mi-temps, stagiaires temps plein, TZR…) explique sans doute certains dysfonctionnements mais ces services doivent également remplir leur rôle !

Que dire du stress et de la détresse de tous les collègues qui n'obtiennent quasiment jamais de réponses à leur appel ou mail au rectorat ! Sans parler des réponses erronées !

Est-il normal qu'un IA-IPR EPS réponde au téléphone pendant une inspection PPCR des collègues pour ensuite faire des commentaires sur ce qui a été dit ou pas alors même qu'il était occupé ailleurs ?....

Nous ne pouvons que regretter qu'aucun IA-IPR EPS n'ait été présent dans les instances UNSS et à certains championnats de France organisés dans notre académie, pourtant « vitrine » de notre territoire à la veille des JOP 2024 ?

Comment comprendre que l'inspection valide la convocation des professeurs d'EPS stagiaires (exerçant à temps plein) pendant 15 mercredis pour participer à des actions de formation mises en place par le rectorat ? Cela en affirmant à nos jeunes collègues que, pendant leur année de stage, le plus important, c'est d'assurer l'enseignement de l'EPS !

Le rectorat se moque de vous ...

R.S est TZR. Pendant l'année scolaire 2021/2022, elle est affectée, par 3 arrêtés rectoraux successifs, pour assurer des remplacements : elle remplace Mme V du 01/09 au 16/04 puis Mme C du 03/05 au 31/08, en poste dans le même collège. Elle sollicite le paiement des ISSR en application du décret 89-825 du 9/11/1989 : « l'indemnité (…) est due aux intéressés à partir de toute nouvelle affectation en remplacement, à un poste situé en dehors de leur école ou de leur établissement de rattachement ».

Le rectorat refuse le versement des ISSR au motif que la suppléance a couvert « toute l'année scolaire » « quand bien même les affectations successives vous ont été attribuées sur deux supports différents » ! Or, R.S n'a pas assuré une même suppléance mais a remplacé 2 collègues différentes. De plus, elle n'a pas effectué de remplacement du 17/04 au 02/05 et, donc, n'a pas assuré de suppléance « toute l'année scolaire ».

Avec l'aide du secteur Action juridique du SNEP-FSU, la collègue a saisi le Tribunal Administratif. En jeu, la reconnaissance du droit de R.S au versement des ISSR dont le montant s'élève à 2122,44 euros !

Le SNEP-FSU Versailles

Les moyens pour agir au quotidien !

Les STAGES APSA organisés par le SNEP-FSU se veulent des espaces de formation mais aussi d'échanges, de réflexion collective, de débats. Nous souhaitons créer à travers eux du lien professionnel, du collectif, une identité, essentiels pour notre discipline.

Nous les développons cette année en proposant un stage de deux jours « Entrée dans le métier autour d'une APSA » dans chaque département.
4 stages proposés en début d'année à destination en priorité de nos jeunes collègues, nombreuses et nombreux dans notre académie, mais ouverts aussi à tous nos collègues souhaitant se former dans l'APSA et y participer.

92 : TENNIS de TABLE / Lundi 10 et mardi 11 octobre 2022 / Levallois Perret (Collège Louis Blériot)
78 : HAND / Jeudi 13 et Vendredi 14 octobre 2022 / Limay (Collège Galilée)
95 : BASKET / Jeudi 13 et Vendredi 14 octobre 2022 / Bezons (Collège Henri Wallon)
91 : DANSE / Lundi 5 et Mardi 6 décembre 2022 / Savigny sur Orge (Lycée Jean Baptiste Corot).

Ces stages seront articulés autour d'au moins 3 séquences de pratique/théorie de l'APSA. Une séquence sur toutes les questions liées à l'entrée dans le métier (état VS, indemnités, droits…). Des bases théoriques syndicales sur le statut de fonctionnaire, les dégradations et enjeux. Des temps conviviaux autour des repas.

Notre stage APSA académique, les 17 et 18 Avril 2023 portera sur « Les COURSES... Plaisir de Courir et apprentissages fondamentaux pour toutes et tous nos élèves ».
De réels enjeux nous apparaissent autour de cette APSA programmée largement sur toute la scolarité, pratiquée de plus en plus dans la société et à tous les âges, (et pendant la crise covid).
Entre plaisir et réticences ou rejet parfois des élèves et des enseignant.es, comment et quoi enseigner pour assurer un savoir Courir source de santé, de plaisir, de progrès et d'émancipation ?
Interroger aussi la dimension collective des apprentissages.
Le Cross est au cœur de nombreux temps forts et projets d'établissement ainsi que l'activité phare et emblématique de l'UNSS (première dans le top 15 des APSA).

Ces stages sont aussi des lieux de lutte. Défendre l'Ecole de la République et ses valeurs, lutter pour une école plus égalitaire passe par une réflexion indispensable et collective autour du projet de société, du projet d'Ecole que nous portons et défendons.

Il y a un réel enjeu à définir ensemble l'EPS DE DEMAIN, sa programmation et ses CONTENUS dans le contexte politique et social actuel. L'EPS au quotidien est le cœur de notre métier où notre liberté pédagogique s'exerce. Enseigner n'est pas neutre, c'est un acte forcément politique dans tous les choix que nous faisons dans nos cours avec nos élèves.

ÉGALITÉ

Le rôle d'un syndicat de transformation sociale, par définition, est de lutter contre les inégalités, de dénoncer les injustices et de dévoiler ce qui est invisible parce que considéré comme normal. Il est alors incontournable pour le SNEP-FSU de porter à tous les niveaux, la question de l'égalité femme-homme ainsi que celle relevant de toute forme de discrimination. Mais l'égalité, cela s'apprend aussi et passe par la déconstruction des rapports de domination, et de leurs corolaires les stéréotypes de genre, qui assignent filles et garçons à des études, des loisirs, des professions et des rôles sociaux différenciés. Assignations qui reproduisent des hiérarchies entre les sexes.

Dans ce contexte, l'EPS a alors un rôle particulier à assumer dans sa spécificité à

s'adresser au corps, aux rapports sociaux, et aux activités sportives et artistiques culturellement construites qui les mettent en jeu.

Cela nécessite de définir ce qu'est l'Egalité et de penser tous nos choix dans nos projets d'EPS, d'AS et à chacun de nos cours avec ce prisme de l'Egalité : Choix des APSA, contenus, traitement de la mixité, formes de groupement, langage, modèles et exemples, évaluation, vestiaires et matériel…sont autant de réflexions complexes à mener en équipe pour développer des rapports d'égalité, de solidarité et de fraternité entre les élèves.

Aussi, nous souhaitons ce fil rouge dans notre travail, nos réflexions à venir et nos stages APSA.
La justice de genre n'est pas seulement une question de droit. C'est aussi un moyen essentiel de construire des sociétés plus justes et de vaincre la pauvreté. Et chacune et chacun a un rôle à jouer (OXFAM).
Une formation de haut niveau est donc un enjeu majeur, à contrecourant de la politique actuelle menée à grand pas, de destruction des services publics, de précarisation de l'emploi entre contractualisation et job dating…

Nous pouvons agir ensemble à travers notre beau métier d'enseignant.e d'EPS. Nous espérons vous retrouver à l'un de ses stages.

Corinne Périer
Lycée R. Doisneau (Corbeil-Essonnes)

Les stages syndicaux, un droit mais surtout une nécessité !

Le SNEP-FSU a toujours eu à cœur de rencontrer la profession. Quoi de plus intéressant que de le faire au travers de stages de formation syndicale. Pour rappel, le droit à la formation syndicale est explicitement reconnu par le statut général des fonctionnaires pour tout.e titulaire et stagiaire, dans la limite individuelle de 12 jours ouvrables par an, avec rémunération intégrale et sans être contraint.e de remplacer ses cours. Une seule contrainte : il faut déposer sa demande - par la voie hiérarchie - un mois avant la date de début du stage.
La succession de réformes de la formation initiale et du concours ou le délitement de la formation professionnelle continue sont autant de signaux d'alarme qui motivent le SNEP-FSU à organiser de nombreux stages pour armer au mieux la profession.
Aux stages pédagogiques présentés précédemment, s'ajoute tout au long de l'année :

➪Un congrès spécial TZR : Mardi 27 Septembre 2022 de 9h30 à 16h30 (accueil à partir de 9h) – dans les locaux du SNES-FSU Versailles (3, rue Guy de Gouyon du Verger 94110 Arcueil) RER B : station Arcueil Cachan (inscription sur les site)

➪Des stages AGIR dans son établissement
Ils ont pour objet de donner les clés d'analyse et d'activité à mener dans les CA sur les questions de budgets et de DHG mais également des aides argumentaires par rapport à des problématiques telles que l'accès aux installations sportives ou le sport scolaire. Ils sont parfois organisés en partenariat avec le SNES-FSU, il est d'autant plus intéressant d'y assister avec le collectif qui siège en CA.

	78	91	92	95
Stage AGIR budget		15 novembre		1 et 2 décembre
Stage AGIR DHG	En janvier		En janvier	

	78	91	92	95	Stagiaires temps plein	Stagiaires mi-temps
Stage mutation inter	Lundi 21 novembre	Jeudi 24 novembre	Jeudi 17 novembre		Lundi 14 novembre	Mardi 15 ou 22 novembre
Stage mutation intra	Lundi 20 mars	Mardi 14 ou 21 mars	Jeudi 16 mars			Lundi 13 mars

➪Des stages mutations pour les mouvements inter et intra académiques
Même si l'activité des commissaires paritaires a été largement amputée, ils et elles restent des interlocuteurs et interlocutrices privilégié.es pour aider à décortiquer et comprendre les rouages complexes du mouvement des fonctionnaires.
➪Des stages « sécurité des élèves et responsabilité des enseignant.es » animés par des responsables nationaux du secteur juridique du SNEP-FSU, ces stages présentent des cas concrets, discutent et amènent des éléments de réponse à des gestes professionnels qui sont de plus en plus remis en cause. Les 28 et 29 avril dans le 91.
➪Des stages « Grand parcours militant.es » : ces stages sont le prolongement des stages AGIR avec des analyses plus approfondies et élargies sur les questions des réformes, de la fonction publique et des relations complexes avec l'école et l'EPS. Les 13 et 14 avril dans le 78.

Se dégager du temps pour souffler, pour échanger avec les collègues, pour réfléchir, pour apprendre, pour constater que des actions sont possibles... Ne plus se résigner mais AGIR…Ces stages font du bien, donc venez y participer ! Ils sont ouverts à toutes et tous, syndiqué.es ou pas... Et si un sujet vous intéresse, vous pouvez assister à un stage organisé par un autre département. Vous trouverez toutes les informations sur le site du SNEP-FSU Versailles / rubrique stages.
Certes, nos élèves rateront quelques heures d'EPS mais pour ensuite se retrouver face à des enseignant.es plus aguerri.es pour leur apporter les meilleures conditions d'apprentissage, aussi arrêtons de se culpabiliser de ces absences ! Le gouvernement comme le ministère de l'EN n'ont pas autant de scrupules lorsque l'on voit la politique de recrutement qu'il mène !!!

Mélanie Peltier
Collège la mare aux saules (Coignières)

Sport scolaire : enfin une rentrée normalisée !

Après 2 rentrées placées sous le signe de l'incertitude et de l'adaptation, le contexte sanitaire nous laisse enfin entrevoir une année scolaire qui va pouvoir démarrer normalement et sans restriction sanitaire. LA RENCONTRE, au cœur de l'activité de l'UNSS et de nos AS, va pouvoir retrouver toute sa place, au plus grand plaisir de nos élèves. L'année passée nous a en effet démontré que les élèves revenaient plus massivement vers les activités où il y avait des rencontres proposées.

Contrairement à l'an dernier, les calendriers de compétitions UNSS vont pouvoir s'organiser dès le mois de septembre dans toutes les activités, ce qui permettra aux AS et aux services UNSS de fonctionner de façon plus sereine sur des temps jalonnés tout au long de l'année scolaire.

Pour que les AS soient au rendez vous de cette reprise tant attendue, le SNEP-FSU Versailles tient à rappeler les éléments indispensables à leur bon fonctionnement :

Les 3 heures d'AS, dans le service de tous les enseignants, doivent être respectées conformément au décret 2014-460 du 7 mai 2014. Ce décret s'applique également pour les TZR et les contractuels. Si cela n'est pas le cas, nous vous invitons à nous contacter au plus vite pour intervention auprès du Rectorat.

La libération du mercredi après midi comme temps dédié au sport scolaire doit être défendu bec et ongle. Conformément à la note de service du 21/03/2016, la libération du mercredi après midi est fixée comme indication pour favoriser le bon fonctionnement des AS. Mais nous constatons que la proportion de lycées de l'Académie proposant des cours le mercredi après-midi dans l'emploi du temps des élèves augmente de façon très inquiétante, conséquence de la réforme Blanquer. Le SNEP-FSU Versailles est à vos cotés pour vous épauler localement pour obtenir des avancés à ce sujet.

Le sport scolaire et l'animation de l'AS doit faire partie intégrante de la formation des professeurs stagiaires. Le temps de l'AS ne doit pas être mis de coté durant l'année de stage, bien au contraire. Notons que les revendications du SNEP-FSU ont porté leurs fruits puisque que les fonctionnaires stagiaires à mi-temps comme ceux à plein temps animeront l'AS sur la totalité de l'année scolaire. Les contractuels alternants n'effectueront quant à eux l'AS que sur le 1er trimestre (un tiers de service). Si vous n'avez pas encore rempli les enquêtes de rentrée lors des AG UNSS de début d'année, il est encore temps de le faire !

Marjorie Bounhol
Lycée M. Eliot (Epinay sous Sénart)

Jérome Le Cam
Collège L. Blum (Villepreux)

Sobriété énergétique : les équipements sportifs ne doivent pas fermer

Les annonces d'Elisabeth Borne le 29 Aout sur la nécessité de la sobriété énergétique font planer le risque de coupures ou de rationnement. Les bâtiments publics ne seraient alors pas épargnés. Qu'en sera-t-il pour les équipements sportifs ?

Le SNEP FSU refuse que les piscines ou les gymnases soient la variable d'ajustement des finances des collectivités territoriales. La sobriété énergétique doit passer par la rénovation des bâtiments publics, pas par leur fermeture.
La baisse des capacités physiques de jeunes de 25% en 50 ans, confirment au contraire, la nécessité de renforcer la pratique sportive. Cela passe par une augmentation du temps de pratique des élèves grâce à des installations sportives intra-muros ou à proximité immédiate des établissements permettant de surcroit de limiter l'utilisation de moyens de transports énergivores et couteux. C'est également grâce à des équipements de qualité que nous réduirons les dépenses énergétiques. L'engagement des élèves dans les activités sera alors de meilleure qualité.

La région Ile de France ne semble pas vouloir bouger sur ces sujets.

L'exemplarité demandé par le gouvernement s'arrête aux portes de la Région Ile de France. En effet, le plan d'investissement engagé par la région ne concerne que 26 opérations d''équipements sportifs intra-muros dont des rénovations très partielles et des plateaux sportifs extérieurs. Le SNEP FSU rappelle que 80 lycées avaient été déclarés prioritaires pour la création d'installations sportives. Le maillage territorial des équipements sportifs est pourtant primordial pour limiter les déplacements en car.

A cela s'ajoute, la location des installations sportives, toujours pas revalorisée depuis 10 ans. Les communes vont avoir des coûts de fonctionnement en hausse du fait des prix de l'énergie. La Région ile de France doit prendre sa part !

Il nous semble indispensable d'anticiper sur les besoins en crédits, de location, de transport et pédagogiques (pour le matériel EPS), sans attendre le mois de novembre, moment où les budgets sont présentés dans les CA.

Alertez le SNEP-FSU qui vous conseillera sur les démarches à entreprendre et interviendra auprès de la Région pour les lycées ou des Départements pour les collèges.

Sylvain Quirion
Collège F. Truffaut (Gonesse)

Une rentrée catastrophique et un carton rouge pour le rectorat et le ministère !

Après le soulagement et la joie légitime de la réussite au concours du CAPEPS, les lauréats de 2022 ont rapidement été confrontés aux vicissitudes de la logique administrative pour effectuer leurs vœux d'affectation. D'abord, des "bugs" répétitifs de la plateforme ALLADIN, ont été facteurs de stress. Puis les lauréat(e)s se sont heurté(e)s au silence des services du rectorat pendant une bonne partie des vacances quant au choix de l'académie d'affectation comme dans le choix de la zone préférentielle.
Le SNEP-FSU a été, tout au long de cette période, un support attentif pour aider les stagiaires à construire leurs vœux et effectuer les démarches de recours en cas de besoin.

La confusion du rectorat dans les affectations des stagiaires a amplifié leur trouble et leur angoisse. Les stagiaires qui se voyaient attribuer un poste à plein temps alors qu'ils devaient avoir un ½ temps (ou inversement), ont appris, lors de la réunion d'accueil du 26 août, que leurs affectations seraient changées. La plupart, venant d'académies éloignées, avait déjà trouvé un logement proche de leur établissement.

Le SNEP-FSU, présent sur les lieux, est intervenu immédiatement auprès du doyen des IPR-EPS ainsi qu'auprès de la DRH du Rectorat pour qu'aucune modification d'affectation ne soit effectuée (sauf pour les recours) et que l'adaptation des services se fasse au sein des établissements pour qu'aucun(e) stagiaire n'ait à pâtir des erreurs commises par le rectorat. Certaines situations ne sont encore pas régularisée au moment où nous écrivons ces lignes.

Les stagiaires s'interrogent sur la certification de la formation et leur titularisation. Le type de poste étant légalement le support officiel du type de formation des lauréats, ces derniers affectés par erreur sur un ½ temps se voient obligés de suivre une formation en INSPE déjà effectuée l'an passé. De plus, l'université d'Orsay reste désormais le seul lieu de formation pour toute l'académie. Ainsi, l'augmentation des distances et des temps transports pour se rendre à l'INSPE (chaque mardi et vendredi), impactera lourdement les stagiaires.

D'autres stagiaires, placés sur des BMP, se retrouvent avec un service de plus de 10h devant des classes, d'autres encore n'ont pas de forfait AS ou pas de tuteurs ou tutrice attitré(e). Et que dire des indemnités de formation toujours pas attribuées aux stagiaires à ½ temps l'an passé.

Les stagiaires à temps plein, effectuant 20h devant élèves, devront avoir une formation de 15 jours dans l'année à l'Ecole Académique de Formation continue (EAFC), formation non inclue dans leur temps de service et programmée sur le temps du mercredi et donc sur le temps de l'association sportive.

Le constat est lourd !

Comment le rectorat peut il être si peu respectueux des statuts et des conditions de travail des stagiaires ? Que sont devenues les belles paroles de notre rectrice sur la bienveillance et le bien-être au travail des enseignants ?

Cette situation est inacceptable !

Le SNEP-FSU n'est pas dupe. La réforme de la formation entreprise par Jean-Michel Blanquer, exigeant un enseignant immédiatement opérationnel après son recrutement et l'emploi massif de contractuel(les), vise à la réduction des coûts de l'éducation en lien avec l'affaiblissement du service public sur tout le territoire.

Le SNEP-FSU porte le mandat d'une entrée progressive dans le métier avec pour les lauréats du CAPEPS un tiers du temps de service pris sur le service du tuteur, un tiers du temps permettant un retour réflexif sur ses pratiques et enfin un tiers du temps consacré à une formation répondant aux besoins spécifiques de chaque stagiaire dans une structure de formation au sein de l'Université en lien avec la recherche.

Porteur de cet enjeu fort pour notre métier, le SNEP-FSU accompagnera toutes et tous les stagiaires au cours de cette année scolaire et sera présent comme depuis toujours pour lutter et défendre les droits à une formation professionnelle de qualité.

Nous invitons les stagiaires à ne pas rester isolé(e)s et de nous informer de leur situations afin que cette année de stage ne soit pas un labyrinthe dévastateur mais une réelle entrée valorisante dans notre métier.

stagiaires-versailles@snepfsu.net

Gilles Malet
Collège Lakanal (Sceaux)

La Rectrice de l'Académie de Versailles manque à ses devoirs d'employeur

1,4 million d'électeurs du ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, du ministère des Sports et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche seront appelés à voter par internet du 1er au 8 décembre 2022.
Vous choisirez, par suffrage direct à un seul tour, les représentants syndicaux qui porteront vos revendications et défendront vos droits pour les quatre prochaines années dans les instances où se prennent les décisions concernant votre carrière et vos conditions de travail.
Notez ces dates pour voter et faire voter pour la FSU (Fédération Syndicale Unitaire, l'organisation majoritaire dans l'Education Nationale).

Alors que c'est à l'employeur d'organiser ce rendez-vous et de mettre tout en œuvre pour la réussite de ces élections, la Rectrice a fait comme si nous étions dans une année normale :
⇨Pas de communication aux Chefs d'établissement dans les réunions de bassin et donc pas plus dans les réunions de pré rentrée dans les établissements.
⇨Pas de message à tous les personnels fin août ou début septembre, même pas pour leur souhaiter une bonne rentrée
⇨Rien sur le site du Rectorat
Difficile de faire plus assourdissant comme silence....

Pourtant cette semaine sera celle qui permettra la désignation des représentants du personnel au sein de 600 instances de dialogue social.
Si la loi de ~~transformation~~ ''destruction'' de la fonction publique du 6 août 2019 a privé les personnels d'une vraie transparence pour les opérations de carrière. Le SNEP-FSU et la FSU porteront comme toujours des propositions dans l'intérêt de tous.

Toutes les instances seront renouvelées pour quatre ans :
⇨Comités Sociaux d'Administration (CSA) et Formations Spécialisés : fusion des Comités Techniques et des Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail. Deux votes, un au niveau national et un au niveau académique et dans chaque liste de la FSU, vous trouverez des candidats du SNEP-FSU pour vous représenter. Du vote Académique, dépendront les compostions des CSD (instances départementales qui décident notamment des DHG).

⇨Commissions Administratives Paritaires (élection sur des listes de candidats) : fusion des CAP par corps (Professeurs et Chargés d'Enseignement EPS, Agrégés, Certifiés, PLP...) en une seule CAP des corps du second degré, soit au niveau ministériel, soit en Académie. Dans chacune des listes FSU, vous trouverez des candidats du SNEP-FSU

⇨Commissions Consultatives Paritaires : élection sur sigle pour une instance où seront défendus les droits des personnels contractuels, le SNEP-FSU participera à la liste FSU présentée à cette occasion.

Leurs rôles

CSA : Comité Social d'Administration, Ministériel, Académique, Départemental
Répartitions des moyens, des emplois, créations, suppressions de postes, révision des statuts, politique indemnitaire, carte des formations, grandes réformes, les conditions de travail et la santé au travail...

CAP ou CCP : Commission Administrative Paritaire ministériel ou académique.
Réunies pour les recours contre les décisions défavorables en matière de mutation, réintégration, détachement, rendez-vous de carrière, congés de formation, disponibilité, démission, CPF... et CAP disciplinaires.

Qui pourra voter ?

⇨Tous les personnels relevant de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, ainsi que de l'enseignement supérieur et de la recherche (titulaires, stagiaires, agents contractuels de droit public ou privé, maîtres contractuels agréés ou délégués des établissements d'enseignement privé sous contrat) sont appelés à voter par internet du 1er au 8 décembre
⇨Les personnels affectés et exerçant dans les académies ou à l'administration centrale
⇨Les personnels détachés et affectés hors ministère de l'Éducation nationale
⇨Les personnels affectés au Cned, Onisep, Canopé, Ciep, Cereq
⇨Les personnels affectés dans les établissements du sport (INSEP, établissements nationaux, CREPS)
⇨Les enseignants des établissements d'enseignement privés des 1er et 2nd degrés sous contrat.
⇨Les personnels des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche.

Le vote sera encore malheureusement par voie électronique, alors que ce mode de scrutin a contribué depuis sa mise en place à la baisse importante de la participation. La FSU réclame toujours un retour à un vote à l'urne, seul garant pour l'instant d'une participation importante.
Ce vote électronique devrait permettre de voter depuis n'importe quel appareil connecté à internet, dans le lieu de son choix (travail, domicile, etc.) et à toute heure entre le 1er décembre 2022 et le 8 décembre 2022.

Vos voix apporteront une légitimité aux propositions de la FSU dans un souci de transformation vers plus de progrès et d'égalité. Elles donneront du temps de décharge à la FSU pour le travail des militants.

Notre capacité de travail et d'expertise reconnue, dépend du temps personnel donné par chaque militant, du temps de décharge attribué suite aux élections professionnelle et des cotisations syndicales, seules sources de revenue pour le SNEP-FSU (sur 100 euros versés pour le fonctionnement du SNEP-FSU, 66% vous seront rétrocédés).

Bruno Maréchal
Collège Gagarine (Trappes)

SNEP-FSU Versailles

LES DÉPARTEMENTS DE L'ACADÉMIE

78 - Yvelines

Jérome Le Cam
Collège L. Blum (Villepreux)
Co-secrétaire dép.
3h de décharge (CDEN, UNSS)

Thomas Baillon
Collège F. Mauriac (Houdan)
Co-secrétaire dép.
3h de décharge (CTSD)

91 - Essonne

Eric Olivero
Lycée JB Corot (Epinay sous Sénart)
Co secrétaire dép.
4h de décharge (CTSD - UNSS)

Bastien Tessier
Collège Le Saussay (Ballancourt sur Essonne)
Co-secrétaire dép.
1h de décharge (Lettre d'info - CHSCT)

92 - Hauts de Seine

Christel Giroud
Lycée G. Eiffel (Rueil Malmaison)
Co-secrétaire dép.
4h de décharge (CTSD, Postes, Mutations)

Jocelyn Beurier
Collège J.B. Clément (Colombes)
Co-secrétaire dép.
3h de décharge (CDEN, Lettre d'info)

95 - Val d'oise

Lucas Desissaire
Collège Bel Air (Franconville)
Co secrétaire dép.
2h de décharge

Célia Maysonnave
Collège J. Lurçat (Sarcelles)
Co-secrétaire dép.
1h de décharge

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - **FSU**

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

ÇA SERT À QUOI D'ÊTRE SYNDIQUÉ AU SNEP-FSU ?

CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR...
...ET QUE VOUS N'AVEZ JAMAIS OSÉ DEMANDER !

Coordonnées SNEP-FSU national
76, rue des Rondeaux - 75020 Paris
01 44 62 82 18
site : www.snepfsu.net